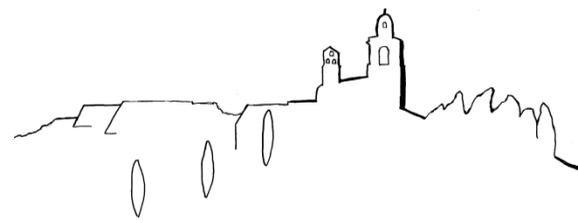


N° 17 automne 2020



Reillanne

# Bulletin d'info municipal



## Sommaire

Édito - 2

Vie municipale - 3 à 8

Com Com - 9

Vie des assos - 10 à 16

Vie du village - 17 à 22

Agenda - 23

Infos pratiques - 24



# Édito



On croyait en sortir en juin, et puis voilà, l'été est passé, et les portes – à peine entr'ouvertes – se referment déjà, car le virus circule toujours trop.

Le marché s'est masqué, les abords de l'école et les arrêts de bus également. Depuis la fin du premier confinement, les commerces du village, l'école, la crèche, le centre aéré, les associations de tous bords ont été soumis à des règles qui souvent relevaient du défi, afin de poursuivre leurs activités avec plaisir et entrain.

Pourtant, avec responsabilité, nous avons continué à nous protéger et à protéger les autres, par des gestes simples.

Malheureusement, cela n'a pas suffi, et depuis le 29 octobre, un nouveau confinement est en vigueur, avec la fermeture des salles ouvertes au public dont les lieux culturels, et de nombreux commerces dont les bars et restaurants, mais avec le maintien du travail, des transports, de l'enseignement.

Notre école demeure ouverte, mais les enfants de plus de six ans doivent se masquer toute la journée, ce qui soulève de nombreuses questions et inquiétudes. Et tout cela jusqu'à quand ?

Difficile de garder le moral quand dure la crise, mais on doit rester solidaires, surtout avec les personnels de santé, rudement éprouvés par cette deuxième vague.

C'est que l'hôpital public, où rien n'a vraiment changé depuis la première vague, est à nouveau sous tension : manque de personnel, journées à rallonge, manque de lits, entre autres de réanimation. La santé coûte trop cher, on l'aura bien compris, surtout depuis que l'hôpital doit être rentable. Or, le soin pour tous ne peut PAS l'être.

« Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire »... Bureaucrates et énarques feraient bien de s'inspirer du serment d'Hippocrate, *primum non nocere*, en premier ne pas nuire. Et sauver. Mais comment y parvenir, sans moyens, avec le système D, au détriment de la santé morale et physique des personnels ?

Applaudir ne suffit plus. Quand nous serons à nouveau libres de le faire, il sera plus que jamais urgent de se mobiliser vraiment pour sauver l'hôpital public : il compte sur nous !

*L'équipe municipale*

Claire Dufour, les membres du conseil municipal et l'ensemble des agents municipaux vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.  
Prenez soin de vous !



# Vie municipale

## COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

### Séance du 10 juillet 2020

- Jury d'assises 2021 – établissement de la liste. Toutes les personnes tirées au sort ont été averties individuellement par courrier.
- Demande de subvention à l'Etat au titre de la PALULOS (Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et occupation sociale) pour la réhabilitation totale de l'Ancien hospice, avec la création de cinq logements ; le conseil municipal à l'unanimité sollicite des services de l'Etat l'aide financière PALULOS pour un montant de 10 200 € par logement, soit 51 000 €.
- À l'unanimité, le conseil municipal approuve l'acquisition des parcelles cadastrées G 134 et G 136 d'une surface de 16 871 m<sup>2</sup> aux consorts Angelvin pour la réalisation d'un forage de sécurisation à la Fare.

### Séance du 22 septembre 2020

- À l'unanimité le conseil adopte les rapports 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif.
- Vote des délégations consenties au maire.
- Convention Commune/SDE votée à l'unanimité.
- Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'achat d'un abri bus et la mise en place d'un éclairage à la Garde de Dieu pour un total de 7 576 €.
- À l'unanimité le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la commune et le PNRL (Parc naturel régional du Luberon) pour le projet de création d'un éco-quartier.
- Demande de subvention au titre de la DSIL 2020 (dotation de soutien à l'investissement local) pour les travaux d'isolation des combles de la mairie de Reillanne pour un montant de 5 294 €.

## ALLOCATION RENTRÉE SCOLAIRE : AVIS AUX RETARDATAIRES

Comme elle le fait maintenant depuis 1987, la commune verse par l'intermédiaire de la Caisse des Écoles, une allocation communale de rentrée scolaire à toutes les familles ayant des enfants scolarisés dans un collège ou un lycée, sous réserve que les élèves n'aient pas atteint l'âge de 16 ans le jour de la rentrée scolaire.

Notre commune est l'une des rares communes du département à aider concrètement les familles pour les frais qu'elles doivent assumer pour la scolarisation de leurs enfants.

Cette allocation ne concerne pas les enfants de maternelle et primaire pour lesquels les fournitures

sont financées par la commune.

Les parents qui n'auraient pas encore perçu cette allocation sont priés de le faire savoir en mairie avec un certificat de scolarité pour chaque enfant accompagné d'un RIB.

Le montant de cette allocation est de :

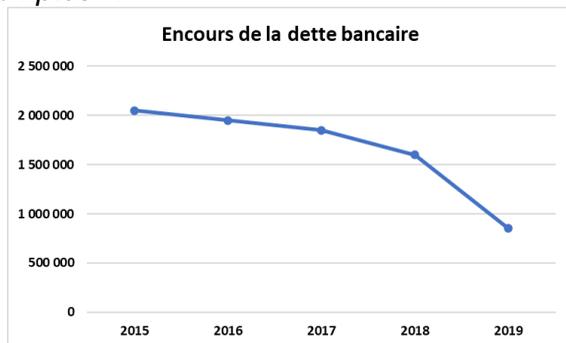
- 110 € pour les enfants fréquentant une classe de 6<sup>e</sup>.
- 80 € pour les enfants fréquentant une classe de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup>, une classe de LEP insertion.
- 120 € pour les enfants fréquentant une classe de seconde, 1<sup>ère</sup> (ou 2<sup>nde</sup> LEP) et terminale.



# Vie municipale

## FINANCES COMMUNALES: INVESTIR SANS ENDETTEMENT EXCESSIF

La commune ayant décidé en 2018 de rembourser des emprunts par anticipation, l'encours de la dette a été divisé par deux, et notre capacité de financement a augmenté de manière significative. Olivier Jacob, alors préfet des Alpes-de-Haute-Provence, a adressé ce message à la commune le 6 août 2020: « *Pendant plusieurs années, votre commune a fait partie des communes détectées comme présentant une situation financière fragile. Nous avons le plaisir de vous annoncer que sur les comptes 2019, votre commune n'a pas été pré-détectée dans le dispositif de veille destiné à prévenir les difficultés financières des collectivités locales et tenons à saluer les efforts de maîtrise de vos comptes* ».



Cette année, le budget de la commune et celui de l'eau ont été adoptés début juillet en Conseil municipal dans un contexte particulier. Votés plus tard que d'habitude, confinement oblige, il a fallu prendre en compte de nouvelles données comme les dépenses imprévues liées à l'achat de masques et produits d'entretien, aux heures supplémentaires pour le personnel communal, mais également les travaux n'ayant pu être réalisés en raison de la crise sanitaire.

Cependant, certains travaux et investissements ont été finalisés en 2020 : toilettes et buanderie à l'école ; radars pédagogiques ; achat de matériel informatique ; adoucisseur d'eau ; spots du stade. D'autres sont en cours ou le seront prochainement: éclairage de Saint Denis, adressage, travaux de création de logements à l'Ancien hospice, Ad'AP mairie (Agenda d'Accessibilité Programmée).

En fonctionnement, les dépenses salariales indispensables au service communal sont en légère diminution. Du côté des associations, nous avons souhaité maintenir les subventions en tenant compte toutefois de la baisse d'activité de celles-ci. Enfin, pour soutenir les commerçants du village et les forains du marché, souvent de petits producteurs, nous avons réduit de moitié les taxes en droits de location de la voie publique ou de place.

Côté recettes, les dotations de l'État sont restées stables depuis deux ans. Petit rappel : la commune ne perçoit plus la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE, ex-taxe pro), versée dorénavant à la communauté de communes. Cependant, nous n'avons pas augmenté les impôts et nous avons poursuivi le désendettement de la commune afin d'envisager plus sereinement les chantiers à venir, comme la rénovation de l'îlot du château et de l'Ancien hospice, et la création de logements (éco-quartier). Ce désendettement grâce au rachat d'emprunts n'affecte en rien les services rendus aux Reillannais.

Concernant le budget de l'eau, les principaux investissements 2020 sont l'achat du terrain de La Fare pour créer un forage de sécurisation et son raccordement, le matériel pour la radio-relève, l'achat d'un véhicule atelier et le changement de pompes défectueuses.

Ces budgets ont été votés à l'unanimité moins une abstention pour celui de la commune.

*Francis Marguerite*

### **Budget de la commune**

Dépenses fonctionnement : 1 202 389, 10 €  
Dépenses investissement : 1 042 262, 88 €  
Recettes fonctionnement : 1 583 062, 30 €  
Recettes investissement : 1 042 262, 88 €

### **Budget de l'eau**

Dépenses fonctionnement : 537 663, 59 €  
Dépenses investissement : 236 352, 00 €  
Recettes fonctionnement : 865 994, 88 €  
Recettes investissement : 241 908, 47 €



# Vie municipale

## RÉUNION DE QUARTIER SAINT DENIS : DES ÉCHANGES FRUCTUEUX

Lundi 12 octobre, nous étions sept élus et une dizaine de Reillannais habitant St Denis, à la salle des Pénitents pour une nouvelle réunion de quartier. De nombreux sujets ont été abordés : l'adressage, la taille des végétaux chez les particuliers qui laisse à désirer ; le ruissellement des eaux pluviales en direction du chemin Sainte Anne, la rénovation d'une habitation sous la plateforme St Denis dont la hauteur de toiture pose question, le stationnement des véhicules dans Long Barri, certains endroits paraissant



présenter un danger pour les piétons. Les échanges ont été fructueux mais par cause de Covid, nous n'avons pu les prolonger par un apéritif comme cela se fait habituellement.

## NOMMER ET NUMÉROTÉ LES RUES : L'ADRESSAGE EST EN COURS

Depuis plusieurs mois, en collaboration avec la Poste, nous travaillons à répertorier les rues et chemins du village.

Il s'agit de nommer toutes les voies qui ne le sont pas encore, voire de modifier leur nom et apposer un numéro sur chaque maison ou groupe d'immeubles.

Cette opération est nécessaire pour faciliter :  
Les secours d'urgence (SDIS, ambulance, gendarmerie...)

- Les livraisons aux particuliers
- La pose de la fibre à l'entrée des habitations.

Pour la commune, dans sa 1<sup>ère</sup> phase, le coût est de 14 600 € et subventionné à hauteur de 25 %, soit 3 036 €.

Une réunion publique se tiendra à la salle des associations avec notre partenaire la Poste lorsque le confinement aura pris fin. Venez nombreux poser vos questions sur ces modifications qui impacteront votre vie quotidienne.

Concernant la fibre et son déploiement, chacun devra s'informer auprès de l'opérateur de son choix.

*Francis Marguerite*

## SÉBASTIEN TERRANOVA CONTRE LA LISTE DE CLAIRE DUFOUR : « PROTESTATION » REJETÉE

Le 19 mars 2020, Sébastien Terranova, tête de la liste « Reillanne notre village » ayant obtenu 28,60 % aux élections municipales du 15 mars 2020, a tenté de faire annuler le scrutin.

Le 16 septembre 2020, le tribunal administratif de Marseille a rejeté la demande de M. Terranova, la considérant comme irrecevable.



# Vie municipale

## COMMISSIONS : UNE MANIÈRE CONCRÈTE DE S'IMPLIQUER DANS LE VILLAGE

Certains d'entre vous souhaitent s'impliquer dans la vie de la commune au-delà de leur vote aux élections municipales tous les six ans. De son côté, l'équipe municipale compte sur votre participation active. Dans quel cadre élus et citoyens peuvent-ils travailler ensemble ? On peut observer, d'après le précédent mandat, que les commissions qui fonctionnent sont celles qui travaillent à des projets concrets avec une forte perspective de les voir aboutir, comme précédemment la ressourcerie ou les verger et poulailler villageois. Aussi, plutôt que multiplier les commissions au risque de voir au fil du temps les participants y perdre leur énergie, nous avons opté pour un fonctionnement en ateliers centrés sur un projet ou une réflexion.

Dans l'immédiat, nous proposons trois axes thématiques :

- **Vie environnementale** (urbanisme, habitat, écologie, eau, biodiversité etc.)
- **Vie économique** (finances, entreprises, agriculture, tourisme etc.)
- **Vie sociale, culturelle et sportive.**

Toute personne intéressée par un – ou plusieurs – de ces axes peut s'inscrire en mairie tout au long de l'année. Une première réunion permettra de se rencontrer et échanger. Toute proposition sera au moins débattue, et celle qui apparaîtra à la fois fédératrice et réalisable fera l'objet d'un atelier « projet » animé par des citoyens et des élus. Vous aurez compris que rien n'est figé, et que nous attendons au contraire votre implication, vos observations et propositions.

*Isabelle Grenut*

## RÉSEAU D'EAU : LA TECHNOLOGIE À NOTRE SERVICE

Nous avons, il y a plus d'un an, étudié la possibilité de relever les compteurs d'eau avec un véhicule équipé, c'est chose faite. Ce dispositif permet de recueillir les données et les volumes consommés en quelques secondes, à partir d'un véhicule circulant dans le village et dans un périmètre étendu. Ainsi, des dizaines de compteurs sont relevés en un temps record. Nos agents effectuaient cette opération en quinze jours, désormais cela demandera 2 à 3 jours.

Quand nous nous étions intéressés à la question, notre fournisseur de compteurs ITRON nous demandait de changer toutes les têtes émettrices (plus de 1 000), pour bénéficier de cette technologie.

Nous avons renoncé devant ce coût trop élevé. Aujourd'hui, suite à la demande de nombreuses collectivités à travers l'Europe, cet équipementier a développé un système qui permet cette opération sans modifier les compteurs.

Il a tout de même été nécessaire d'acheter une antenne amovible, une tablette informatique, un appareil de détection, et de former le personnel communal. Soit une dépense de 6 500 € pour la commune.

Notons que les ondes émettrices ne sont actives que lors de leur sollicitation, soit deux fois dans l'année et pour quelques minutes seulement.

*Bernard Giorgi, adjoint au technique*



# Vie municipale

## TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS : HALTE AU GASPILLAGE !

Notre dernier conseil communautaire a abordé de nouveau la question du traitement des déchets ménagers et de son coût actuel, et surtout futur.

Les Reillannais sont parmi les premiers de la classe en matière de tri, habitués depuis longtemps et dotés d'une déchetterie moderne ouverte 4 fois par semaine et bien gérée par du personnel qualifié. Ce qui rend nos agents et les élus très en colère devant les dépôts sauvages autour des colonnes de tri.

Les multinationales qui dominent le marché des déchets et se le partagent, obligent les collectivités à se soumettre à des conditions financières de plus en plus lourdes. Faute de volonté politique nationale pour trouver des solutions et refuser les lois du marché, ces collectivités n'ont qu'un seul recours : faire payer aux usagers le service rendu.

Le coût du traitement, de 70 € en 2014, passe à 114 € HT la tonne au 1<sup>er</sup> septembre 2020. Pour sa part, l'État va augmenter très fortement la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) à laquelle s'ajoute la TVA de 10%. Ainsi le prix de la tonne de déchets passera de 27,5 € à 71,5 € en 2025 ce qui aura une répercussion importante sur nos factures.



De plus, le centre d'enfouissement actuel est exploitable jusqu'en 2023, avec une prolongation possible de 4 ans, ce qui oblige la communauté de commune à anticiper sa fermeture. Elle évoque la construction d'un incinérateur. Ces dispositifs, très décriés il y a quelques années, ce qui a entraîné leur fermeture dans le département, connaissent depuis une réelle évolution technologique, qui permet d'envisager cette solution. La communauté va se tourner vers le SYDEVOM (*syndicat mixte départemental d'élimination et de valorisation des ordures ménagères*) pour envisager l'avenir.



Evolution de la TGAP stockage entre 2017 et 2025

Toutes ces raisons nous obligent à renforcer les initiatives pour réduire considérablement nos déchets :

- Ne pas les produire, refuser les emballages si possible et préférer le vrac.
- Trier tous ces emballages dans la colonne jaune.
- Composter nos déchets de fruits et légumes ou les apporter au poulailler villageois (association *Les Poulettes Reillannaises* cf article page 12).

Dans quelques années, demain, les conteneurs des poubelles seront supprimés au profit des colonnes de tri, commençons donc dès maintenant l'objectif ZÉRO POUBELLE.

Francis Marguerite



# Vie municipale

## INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ÉLECTORALES !



En 2021 auront lieu les élections départementales et régionales. Pensez à vous inscrire sur les listes électorales de Reillanne soit en vous rendant au secrétariat de la mairie, soit par internet : Téléservice, Demande d'inscription sur les listes électorales, Ministère chargé de l'intérieur  
Accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect, et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

Avant d'effectuer cette démarche, il est possible de vérifier si vous êtes déjà inscrit sur les listes électorales.

L'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés. En effet, si ceux-ci ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne pourra donc pas aboutir.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2021

Du 21 janvier au 20 février 2021, la commune de Reillanne organise le recensement général de sa population qui se déroule tous les cinq ans, sous le contrôle de l'INSEE. Pour cela, elle recrute trois agents recenseurs. Mais à quoi sert le recensement ?

Réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) via les communes, le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les



caractéristiques de la population: âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...C'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Pour rappel, les infos collectées restent confidentielles. Merci de réserver un bon accueil aux agents recenseurs.

## SAINT DENIS SOUS UN NOUVEL ÉCLAIRAGE

Depuis quelques jours, l'éclairage de la chapelle Saint Denis est en travaux et des réglages sont en cours. Grâce à un don anonyme de 6 000 euros spécifiquement destiné à ce lieu, don auquel la commune a ajouté une somme égale, l'éclairage des monuments et des abords de la plateforme de Saint Denis sera entièrement rénové, ainsi que le tableau électrique utilisé lors

des événements festifs.

La couleur de l'éclairage pourra varier – en ce moment il est blanc mais c'est provisoire – et les ampoules utilisées abaisseront significativement la consommation d'énergie pour une mise en valeur raisonnée de notre patrimoine. Merci au généreux donateur, qui a souhaité conserver l'anonymat.



# Communauté de communes

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 12 OCTOBRE 2020

Claire Dufour, maire de Reillanne, accueille les conseillers communautaires à la salle des associations de Reillanne. Le quorum est atteint avec 33 délégués présents et 5 procurations.

- Désignation d'une commission d'appel d'offres pour le traitement des déchets. En effet, M. Depieds, président, informe l'assemblée que la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) va augmenter ainsi que le prix de revient du traitement des déchets qui passe de 70 à 114 € la tonne.

- Restitution du bâtiment de la gare marchande par *Oliviers & Co* et paiement des loyers dus de façon capitalisée soit 350 000 €.

- Bâtiment vacant suite au déménagement de la société *Techno Concept* : possibilité d'y installer une entreprise de fabrication de glaces qui connaît un développement annuel de 40 %.

- Vente d'une frange de terrain intercommunal pour 5 000 € à la société *Gilli*.

- Remboursement de la caution à la société *Florame* qui a quitté les locaux de la Condamine.

- Vente et remplacement du four à bois de la boulangerie de St-Martin-les-Eaux par un four électrique.

- Signature d'un avenant pour la boutique du futur planétarium à St-Michel avec 21 voix pour, 9 voix contre et 8 abstentions.

- L'assemblée autorise le président à la majorité avec une abstention, à solliciter les financements au titre du plan de relance pour l'aménagement de la déchetterie et des ateliers relais à Banon. Elle l'autorise à solliciter les financements au titre de la DETR 2020

(Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour les travaux d'atelier relais et logements à St-Martin-les-Eaux.

- L'assemblée autorise le président à solliciter des financements au titre de la DETR 2020 et 2021 pour la construction du planétarium à St Michel avec 32 voix pour et 6 abstentions.

- L'assemblée accepte à l'unanimité les transferts du FODAC (Fonds Départemental d'Aide aux Communes) aux communes de Banon, Montjustin et St Michel.

- L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de la convention afin que le SIIRF (Syndicat Intercommunal d'Irrigation de la Région de Forcalquier) récupère la Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL), via la préfecture, pour réaliser un évacuateur de crue au barrage de la Laye.

## COMPOSTEURS DE JARDINS À PETIT PRIX : CAMPAGNE 2020-2021



La communauté de communes met à disposition des composteurs individuels auprès des usagers résidant dans les communes du territoire.

Le compostage individuel permet de recycler efficacement les déchets, mais c'est aussi l'occasion de disposer d'un terreau riche, aussi utile pour cultiver des géraniums en jardinière qu'un potager en pleine terre.

Les composteurs individuels d'une contenance de 400 litres fournis avec un seau de 8 litres sont disponibles au tarif de 20 €. Merci d'en faire la demande en mairie de Mane.



# Vie des associations

## FORUM DES ASSOCIATIONS : UN FOISONNEMENT QUI SÉDUIT

Samedi 12 septembre sur la place de Reillanne, dans un joyeux déballage matinal, les associations peu à peu installent tables, chaises et grilles. La cafetière chuchote auprès des gâteaux d'Elodie... Voilà le forum des associations qui se déploie !

À feuilleter le répertoire des associations reillannaises tout juste imprimé, on décompte 47 associations dans la commune, œuvrant dans des domaines aussi variés que la solidarité, les loisirs, le sport, l'environnement ou la culture. La commune soutient cette diversité et ce dynamisme par des subventions annuelles – cette année d'un montant global de 32 000 € – le soutien ponctuel à projets, et la mise à disposition de salles et de matériel communaux.



Ce riche tissu associatif touche un grand nombre de personnes de tous âges et de toutes conditions, et révèle chaque année de nouvelles envies, de nouveaux élans. Saluons l'apparition en 2020 de *Müz*, association culturelle qui foisonne de projets, ainsi que *La Bonne Pièce*, club d'échecs pour petits et grands, *l'école de musique de Reillanne* devenue associative, et *Reillann'air*, la radio qui prend son envol !

Le beau temps était au rendez-vous, et les curieux ont été nombreux parmi les stands. Espérons en cette rentrée 2020/2021, dans un contexte toujours difficile et incertain, que les associations reillannaises pourront développer les projets qui leur tiennent à cœur après le second confinement.

*Isabelle Grenut, adjointe référente pour les associations*





# Vie des associations



Photo Pierre Weber

## NOUVEAU À REILLANNE : UN CLUB D'ÉCHECS OUVERT À TOUS

Les échecs pour les grands et les petits! Depuis quelques semaines, passionnés et débutants s'affrontent et se perfectionnent. Le club d'échecs *La Bonne Pièce*, nouvellement créé, suscite un bel enthousiasme.

Pour les adultes et joueurs confirmés, nous nous rencontrons le lundi de 17h à 21h à la salle du stade.

Les plus jeunes et débutants se retrouvent le mercredi de 15 à 17h à la salle des Associations.

Les cours sont dispensés par Hugo Schut et Emmanuel Loi. Tarifs annuels : adultes 25 € et enfants 15 €. Contact : Hugo Schut  
06 60 22 36 80 hugoschut53@gmail.com



Emmanuel Loi et Hugo Schut en plein jeu



# Vie des associations

## CINÉMA LA STRADA : UNE RENTRÉE ENGAGÉE

Les neufs bénévoles du cinéma itinérant de Reillanne la Strada (Françoise, Eva, Corinne, Mireille, Marguerite, Corinne, Patrick, Jean-Yves et Gilbert) vous souhaitent la bienvenue ! Pour cette nouvelle saison perturbée par la Covid, les séances de cinéma se font en respectant les gestes barrières : distanciation physique, port du masque, usage du gel hydroalcoolique. Nous remercions la municipalité pour sa mise à disposition gratuite de la salle.



La rentrée tant attendue de la Strada de Reillanne a bien démarré avec le documentaire *Visions chamaniques, territoires oubliés*, apprécié par la plupart des soixante spectateurs. La discussion avec le réalisateur David Paquin était passionnante. Un deuxième documentaire *Cyril contre Goliath* avec la présence des deux réalisateurs a été très intéressant.

Notre programmation est suspendue pour le moment. Nous avons prévu dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> fête de l'Arbre, le film *Chemin de travers*, qui dépeint à travers les témoignages simples et accessibles de six personnes des Monts du Lyonnais, une expérience rurale où la joie se mêle à la révolte pour donner une réponse exaltée, déposée aux pieds des certitudes.

Nous envisageons de finir la saison 2020 par une comédie d'Albert Dupontel *Adieux les cons*. Ce n'est que partie remise ! Nous voyons bien ici l'importance de la défense de NOTRE cinéma itinérant qui permet en toute liberté de diffuser des films impossibles à voir dans les grands complexes, en haute qualité numérique, dans un confort appréciable par nos coussins, et en toute convivialité.

Programme consultable au : 09 63 29 52 43 et sur <http://cinemalastrada.free.fr>

L'équipe La Strada

## DÉCHETS ALIMENTAIRES : PENSEZ AUX POULETTES REILLANNAISES !

Depuis mars 2020, le poulailler villageois, situé route de Céreste, en contrebas du parking, héberge un cheptel de 18 poules pondeuses blanches de race Sussex. Chaque jour, un binôme de membres de l'association *Les Poulettes Reillannaises* (contact : 07 83 80 19 35) ouvre et ferme le poulailler, dont l'accès est limité aux adhérents. Cependant chacun peut apporter aux poulettes des déchets alimentaires, il suffit de respecter quelques consignes : nourriture bio ; pas de pommes de terre crues ni d'agrumes ; donner le pain dur détrempé ; éviter les coquilles d'œufs ; jeter les déchets dans le parc et non à proximité du poulailler. Merci pour les poulettes !





# Vie des associations

## ÉCO-CITOYENNETÉ : UNE MATINÉE DE NETTOYAGE DU LARGUE

Cette année encore, pour la huitième année consécutive, l'association *le Largue et les Zamars* a organisé une journée de nettoyage des berges du Largue. Elle s'est déroulée sur la commune de Reillanne, entre le potager de Sylvain Musseri et la route départementale 04100, le samedi 10 octobre, sous un beau soleil.

Cette journée annuelle de nettoyage avait dû être annulée au printemps à cause de la crise sanitaire, mais nous tenions à l'effectuer malgré la saison tardive. En effet, la crue de l'automne 2019, particulièrement intense, a entraîné et dispersé une grande quantité de plastiques sur les berges et dans les branches des arbres proches.

Le rendez-vous a été donné sur la place du village, les participants ont été conduits en navettes jusqu'au point de départ de la journée, où un café de bienvenue leur a été servi.

Ensuite, par petits groupes, les bénévoles ont descendu la rivière, en ramassant les débris qui parsemaient les berges. A midi, ceux qui le souhaitaient ont pique-niqué dans la belle cour du Moulin Delestic, où un premier bilan a permis de constater que la « cueillette » du matin avait été fructueuse ! (voir photo)

Certains bénévoles sont repartis, d'autres sont arrivés pour poursuivre le travail pendant l'après-midi. Au total, une trentaine de participants se sont relayés sur la journée.

L'association remercie la mairie pour la mise à disposition du minibus et du camion benne, et les services techniques pour leur assistance et leur implication dans l'organisation de cette journée, qui ne pourrait pas avoir lieu sans leur concours... et tous les participants bénévoles!

*Lucille Moratille et Marie-Eve Squillante*



*Photos le Largue et les Zamars*



# Vie des associations

## FOOTBALL-CLUB CÉRESTE-REILLANNE : UNE SAISON IMPACTÉE PAR LA CRISE

La saison de football a repris au FCCR. Dès la fin du mois d'août les séances d'entraînement se déroulent le mercredi après midi pour l'école de foot, le mardi soir pour les féminines, le mercredi et le vendredi soir pour les autres catégories.

Après du district des Alpes, nous avons inscrit :

- **2 équipes en catégorie Séniors** soit 50 licenciés qui évoluent en championnat D1 et D3. Les rencontres se déroulent le dimanche après-midi.
- **1 équipe en Catégorie Séniors Féminines** soit 21 licenciées qui évoluent en championnat D1; les rencontres se déroulent le samedi après midi.
- **2 équipes en U17 et U15** soit 15 licenciés qui évoluent en championnat; les rencontres se déroulent le dimanche matin. Compte tenu du déficit de joueurs dans ces catégories, nous avons conclu une entente avec le club de Forcalquier afin de permettre à nos jeunes de disputer un championnat .

Concernant l'école de foot, nous regrettons de ne pas avoir pu inscrire d'équipe eu égard de la faiblesse des effectifs; cette situation conjoncturelle est liée principalement au contexte sanitaire du moment. Néanmoins les éducateurs en charge de ces catégories de jeunes maintiennent tous les



Équipe masculine des séniors, rencontre FCCR-Banon 2020

mercredis après-midi des ateliers d'apprentissage dans le respect du protocole Covid fourni par les instances du football national. Dans ce contexte nous notons une baisse notable des licenciés d'environ 65%. Néanmoins l'ensemble de l'équipe dirigeante reste mobilisée dans l'optique de jours meilleurs.

Les rencontres de championnat ont démarré mi-septembre pour les équipes séniors et début octobre pour les équipes autres. Bien évidemment les rencontres se déroulent en respectant le protocole COVID sous l'autorité des délégués de match et de l'arbitre.

*Alain Canu, trésorier du club*



L'équipe féminine du Football Club Céreste-Reillanne



# Vie des associations

## RENTRÉE AU TENNIS-CLUB DE REILLANNE :

Après une fin d'année sportive impactée par la crise sanitaire, le tennis club de Reillanne a lancé sa nouvelle saison 2020/21 avec 61 licenciés à ce jour.

### L'école de tennis

L'école de tennis a fait sa rentrée le 19 septembre dernier avec 29 enfants inscrits à ce jour. Rappelons que les cours sont dispensés par Romain Jouannet (BE) et Quentin Bligny (CQP), les cours se déroulent le samedi après-midi à partir de 13h30. Remercions les parents qui nous font confiance malgré cette période délicate.

Lundi 26 octobre, Romain a accueilli des enfants de l'école primaire de Reillanne pour leur faire découvrir ce sport.

### Les championnats par équipes

Afin de palier à l'arrêt des cours de l'année dernière, nous avons engagé 3 équipes de jeunes issues de l'école de tennis en championnat jeunes (une équipe filles U14/18 – U15 garçons - U18 garçons) qui ont déjà disputé 3 rencontres.

Le championnat + 35 hommes a commencé dans les départements du 04 et 05. Une équipe lavande hommes est également engagée, ainsi que deux équipes + 55 hommes.



### Pour information

Rappelons que l'école de tennis est accessible à tout moment, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de Romain (06 11 36 97 87), et pour toute autre question, notamment sur la location des cours ou sur l'obtention de la carte à l'année, vous pouvez contacter le président Jean-Claude Fusari (06 51 96 32 94).

Vous pouvez également nous retrouver sur le site internet [www.tc-reillanne.fr](http://www.tc-reillanne.fr)



*Laurence Charrier*



# Vie des associations

## UN « REGAIN DE POÉSIE » POUR AGRANDIR LE MONDE

*Les derniers rayons  
sur les feuilles des chênes  
et des pins qu'ils dorent  
les chants d'oiseaux  
celui de la fontaine  
Le parti pris de vivre*

Hélène Dassavray, *Quadrature de l'éphémère*, éd. La Boucherie Littéraire

Notre saison de poésie a suivi la marche inédite du temps, un temps découpé pour cause d'épidémie mondiale, soit, la poésie a été reportée et les lectures étendues du mois de juillet à la mi-septembre.

Un florilège d'auteurs ont choisi le parti pris de vivre, ici, sur la place du village de Reillanne pour clamer ou chuchoter ce que la vie en son sein laisse échapper, un poème.

Ces rencontres nous permettent de rassembler, chaque année, des poètes aux couleurs variées, aux intentions engagées, aux voix singulières, qui au-delà de dire, nous invite à voir.

La poésie est cette vision diurne, cet envol que rien n'arrête.

Merci à eux, merci à tous, de venir ainsi agrandir le monde, dépassant ce qui le fissure, et éclairant ce qui le trouble.

*Sadou*

<https://www.librairie-regain.fr>

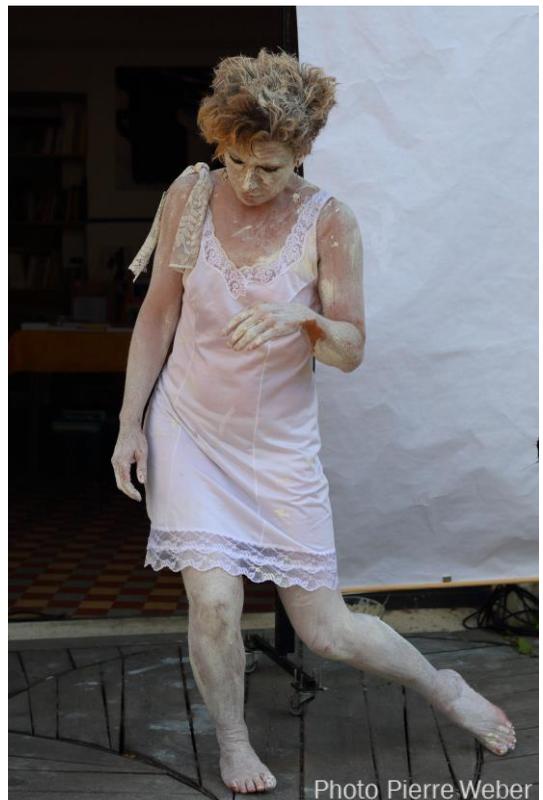


Photo Pierre Weber

Performance de Caro, lors de la lecture de Juliette Penblanc, *Trois chaises sous la peau*, éd. Gros texte



# vie du village

## SI ON REPARLAIT DE NOS DEVOIRS ENVERS NOS ANIMAUX DOMESTIQUES?

Miaou ! Miaou ! Woah !Woah !

Miam ! Miam !

Abandonnés dans la rue... On peut voir en ce moment à Reillanne nombre de chats, chattes et chatons chercher nourriture et affection dans la rue, où ils se reproduisent allègrement. L'irresponsabilité des uns entraînant l'affliction des autres, des personnes se chargent de les nourrir, les attraper et les faire stériliser.

Ce sont des bénévoles qui s'y dévouent, aidés de la fondation 30 Millions d'Amis et de la mairie : la première finance 50 % du coût de la stérilisation des chats abandonnés, l'autre moitié restant à la charge de la commune. Ainsi, dès cet automne, notre collectivité déboursa 350 euros, somme qui permettra d'opérer environ une dizaine de chats. Les animaux ainsi traités seront remis dans leur quartier...Peut-être quelque personne voudra bien les adopter ?



Sachez que trop de négligence dans les soins à nos animaux domestiques pourrait amener la commune à faire appel à la fourrière de Valensole, tant pour les chiens que pour les chats. Pensons-y avant de prendre chez soi un chien ou un chat, ce qui nous engage fortement pour toute l'existence de l'animal !

Claudine



## ET ENVERS NOS VOISINS... ?

« *Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité* » (article R1336-5 du code de la santé publique).

Aussi, si un chien aboie régulièrement ou en permanence lorsque le propriétaire n'est pas là, ou s'il aboie extrêmement fort, on est en droit de demander au propriétaire du chien de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser ou atténuer cette nuisance sonore.

Chut les chiens!



# Vie du village

## VOIE PUBLIQUE À REILLANNE : UNE « PRIVATISATION » EN COURS ?

Depuis quelque temps, on observe dans le village une floraison d'objets déposés devant des habitations ou des commerces, visant à réserver tel emplacement à un utilisateur particulier. Or, privatiser un emplacement public devant son habitation, ou y empêcher le stationnement par un quelconque dispositif – pierres, pots de fleurs, cônes etc. – est illégal (article R 644-2, alinéa 1, du code pénal).

La règle est simple : l'usage de la voie publique appartient à tous, et seule l'autorité publique peut réserver des emplacements : arrêt-minute, place pour un véhicule utilisé par une personne handicapée etc. Par ailleurs, le code de la route interdit le stationnement devant une entrée

carrossable, nul besoin de matérialiser au sol cette interdiction.

D'autre part, peut-on disposer des tables et des chaises sur l'espace public ? Pas vraiment non plus, le domaine public étant selon la loi « inaliénable, insaisissable, imprescriptible ». Il s'agit d'une tolérance communale, mais sans caractère définitif, et qui doit faire l'objet d'un consensus entre riverains, et ne gêner en aucune manière la circulation automobile ou piétonne.

Une occasion de rappeler que la vie de village implique certaines attentions, comme d'éviter de garer son véhicule devant la porte ou les fenêtres d'autrui. Cela éviterait sans doute certaines réactions trop « privatives ».



## CRISE SANITAIRE : REPAS DU CCAS MALHEUREUSEMENT ANNULÉ

En raison de l'incertitude actuelle concernant la Covid-19 et des mesures sanitaires empêchant d'organiser les fêtes en milieu fermé, la municipalité de Reillanne a fait le choix de protéger ses aînés et d'annuler le repas pour l'année 2020. Afin de permettre aux personnes de plus de 65 ans de bénéficier d'un moment de détente gourmande, seuls les bons d'achat et les colis de Noël seront offerts par la commune. N'oubliez pas de nous retourner votre choix. Les colis et les bons seront distribués à domicile avec toutes les précautions nécessaires.



## Les bons plans d'Élodie

La Région Sud a mis en place une carte et une application pour faciliter l'accès des jeunes à la culture et au sport. Profitez de 80€ de bons plans avec l'e-Pass Jeunes !

Bénéficiaires :

Lycéens, apprentis, élèves et étudiants du sanitaire et du travail social ainsi que les stagiaires de la formation professionnelle âgés de 15 à 25 ans ; élèves en BTS ou classe préparatoire aux grandes écoles dans un lycée ; élèves inscrits dans une Maison familiale et rurale (MFR) ou dans un Institut médico-éducatif (IME) ; jeunes inscrits dans une Mission locale.

Pour plus de renseignements :

<https://e-passjeunes.maregionsud.fr/>



# Vie du village

## CIMETIÈRE COMMUNAL : LE JARDIN DU SOUVENIR RÉNOVÉ

Cet été, les employés communaux et l'entreprise Macedo ont finalisé la rénovation de l'espace cinéraire de notre cimetière où un dispersoir en marbre et galets est désormais à la disposition des familles souhaitant y répandre les cendres de leur proche. Il s'agit de verser ces dernières sur les galets blancs disposés au centre du dispersoir, puis de les faire disparaître dans le sol à l'aide d'un peu

d'eau, prélevée au robinet du cimetière.

Lorsque l'on choisit le jardin du souvenir pour les cendres, il est recommandé de le signaler en mairie afin que le nom du défunt soit inscrit sur un registre, dans l'intérêt des familles recherchant le lieu d'inhumation d'une personne. De plus, on peut faire apposer une plaque au nom du défunt dans le cimetière.

*Isabelle Grenut*



*Cimetière de Reillanne, le jardin du souvenir après sa rénovation*

## APICULTEURS, VEILLENZ À DÉCLARER VOS RUCHES!

Tout apiculteur, même amateur, est tenu de déclarer, chaque année entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre, la ou les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur. Cette déclaration obligatoire concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français, et participe à sa

gestion sanitaire.

La déclaration de ruches est à réaliser sur le site [mesdemarches.agriculture.gouv](https://mesdemarches.agriculture.gouv)

Cette procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate.





# Vie du village

## ÉCOLE COMMUNALE DE REILLANNE : UNE VITALITÉ QUI NE SE DÉMENT PAS

Avec ses 158 élèves de primaire et de maternelle, l'école de Reillanne confirme sa vitalité. Cette année, les deux classes maternelles et la classe de CP sont « pures », c'est-à-dire sans autre niveau. Seule la classe des CM2 mêle deux niveaux, les CM1 étant trop nombreux cette année pour former une seule classe. Sept institutrices et instituteur, trois ATSEM et le personnel de service ont accueillis les enfants selon des règles sanitaires un peu assouplies par rapport au déconfinement, mais qui demeurent contraignantes.

La cantine, très appréciée des familles, accueille chaque midi un effectif nombreux, avec environ 35 maternelles et 95 primaires.

Nous savons d'ores et déjà que 29 enfants intégreront l'établissement dans les deux années à venir - une très bonne nouvelle pour le village - il faut une réflexion en amont pour les accueillir au mieux, surtout à la cantine.

Concernant les locaux, les toilettes des maternelles ont été terminées, et une nouvelle buanderie a été créée cet été par trois entreprises locales que nous remercions ici : M. Contour pour la maçonnerie, M. Bicheron pour la plomberie et M. Unsain pour l'électricité. L'opération, d'un montant de 26 545 euros, a pu être réalisée grâce aux subventions de l'état (DETR, env. 60%) et du département (FODAC, env. 10%).

*Jean-Paul Cassini,  
adjoint référent pour l'école*



*Toilettes des classes maternelles en août 2020*

## ÉLECTIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES : QUE DES FEMMES !

L'élection des Délégués des Parents d'Élèves (DPE) de l'école de Reillanne a eu lieu vendredi 9 octobre 2020. Une seule liste était présentée et a été élue par 81 votants sur 221 parents inscrits, avec 3 votes nuls et 78 exprimés :

Betoul Marion ; Casula-Mas Alexandra ; Dugas Magali ; Petit Amandine ; Potet Anne Sophie ; Savouillan Nathalie ; Unsain Christelle ; Venzal Virginie.

Un compte Facebook a été créé pour communiquer les informations :

<https://www.facebook.com/Forum.Ecole.de.Reillanne>

ainsi qu'une adresse mail :

[dpegeorgesalliaud@gmail.com](mailto:dpegeorgesalliaud@gmail.com)

Nous rappelons que nous avons toujours besoin de bénévoles pour animer les stands de l'école lors des diverses manifestations. On vous attend nombreux !



# vie du village

## UN VILLAGE QUI ÉVOLUE : LA RUE GRANDE



Rue Grande, Grande rue, *carrerìa publica* au Moyen-Âge... Il s'agit de l'artère principale du bourg, reliant la porte Notre Dame à l'église Saint Pierre aujourd'hui disparue, mais dont il demeure la porte Saint Pierre, celle peut-être d'une chapelle de l'édifice religieux. Tout au long de cette rue se trouvaient des maisons d'habitation, des artisans, des commerces. Sur ce cliché du début du XXe siècle représentant le bas de la rue, on remarque encore quelques devantures. Il y a quelques décennies encore, le quartier comptait une boucherie, une boulangerie et une épicerie.



Vers 1900...

et le 20 octobre 2020!



# Vie du village

## PARLE À MON CRU : UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT À REILLANNE

Chef Sommelier depuis plusieurs années, ayant exercé au Couvent des Minimes et à l'hostellerie de la Fuste, Franck Berrekama a ouvert cette année au lieu-dit Les Granons Parle à mon cru, une cave à manger, bar à vin et cave à vin. On y propose, outre un grand choix de bières, une large gamme de vins de toutes les régions de France, en majorité des vins « naturels », c'est à dire sans sulfites ajoutés et à base de raisins produits en culture biologique et biodynamique. Pour accompagnement, on peut déguster sur place, ou emporter en ces temps de confinement, des planches de charcuterie et de fromages, ainsi que les veloutés de légumes Chef et des frites maison, produits frais, et le plus souvent locaux. On peut également venir y prendre un thé, un café ou un jus de fruit.

Parle à mon cru est ouvert du lundi au samedi de 11h à 22h non-stop. Pour un événement, la privatisation du lieu est possible.

En ces temps de crise sanitaire, on peut commander boissons et nourriture, à emporter ou en livraison, gratuite à Reillanne.

On souhaite à ce nouvel établissement reillannais comme aux autres bars et restaurants du village, de traverser cette crise le mieux possible et de rouvrir très rapidement leurs portes.



## EXPRESSION DE L'OPPOSITION : LISTE « REILLANNE, NOTRE VILLAGE »

Chers Reillannaises et Reillannais,

Vous nous avez sollicités à plusieurs reprises sur différents sujets dont 3 qui reviennent avec insistance.

### **1. Vous avez été nombreux à nous faire part de votre étonnement quant à l'installation d'une terrasse couverte sur le Cours d'Argenlieu.**

Ce type de terrasse de plus de 20 m<sup>2</sup> sur le domaine public est soumis à une réglementation avec notamment l'obtention d'un permis de construire, non demandé au moment des travaux.

Par conséquent, lors du dernier conseil municipal nous avons sollicité Madame la Maire afin de régulariser la situation. Nous sommes, à ce jour, toujours en attente de réponse. Nous vous précisons que les piétons peuvent continuer à circuler librement sur le trottoir où est installée la terrasse : un passage doit rester libre aux piétons et aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation (L.21.22-1 à 21.22-4) et ne peut être entravé par aucun mobilier.

### **2. La création de « l'éco-quartier »**

Nous restons attentifs au projet. En effet, de nombreux échanges ont eu lieu au dernier conseil municipal. Nous tenons à remercier Madame la maire qui a été très à l'écoute de nos demandes et qui reste ouverte à certaines modifications de son projet initial. Nous mettons tout en œuvre pour soutenir nos artisans, producteurs locaux et commerçants surtout en cette période de crise sanitaire et vous invitons à consommer le plus possible les produits locaux.

### **3. L'accès à la Mairie pour les personnes à Mobilité Réduite (PMR)**

Incluant l'accès aux fauteuils, poussettes, béquilles... Vous demandez à ce que l'accès soit envisagé sur la façade principale de la Maison communale et non à l'arrière, par la rue de la poste, accès jugé discriminant.

Merci de nous faire part des sujets que vous aimeriez voir aborder.

*Reillanne notre village*



# Agenda



Retrouvez les infos de la commune sur  
<https://www.facebook.com/Mairie-de-Reillanne>

## RANDO REILLANNE FAIT SA RENTRÉE !

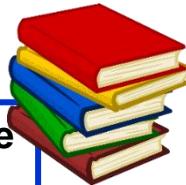
Rando Reillanne propose des randonnées ouvertes à tous :

- les mardi matin autour du village environ 3 h
- vendredi à la journée avec covoiturage environ 6 h

plus d'infos sur : <https://randoreillanne.jimdofree.com>  
ou 06 95 33 46 50

## Don du sang

Prochaines collectes sur RDV  
**jeudi 26 novembre 2020**  
**jeudi 4 mars 2021**  
15h - 19h30  
salle des Associations



## Ouverture de la médiathèque

tous les jeudis et samedis  
de 10h à 12h

**Fermée pendant crise  
sanitaire**

Père-Noël confiné...

Marché de Noël



**6e Festival de Théâtre à Reillanne**  
**14 & 15 novembre 2020**  
Théâtre à la Salle des Fêtes  
Sortie au chapeau  
Restauration sur place  
Programmation complète sur [www.theatre-mandin.fr](http://www.theatre-mandin.fr)

Cette photo par Auteur inconnu est soumise à la licence [CC BY-SA-NC](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/)

Vous souhaitez que votre info soit diffusée sur la radio locale  
**Reillann'air?**  
envoyez vos mails à Elodie :  
[elox04@yahoo.fr](mailto:elox04@yahoo.fr)





# Informations pratiques

## Permanence des élus (sur rendez-vous)

Claire Dufour, maire sur rendez-vous  
Francis Marguerite  
Muriel Lavault  
Bernard Giorgi  
Isabelle Grenut  
Jean Cassini

sur rendez-vous

**Mairie** Cours Thierry d'Argenlieu 04 92 76 42 07  
com.reillanne@orange.fr ou mairie.reillanne04@orange.fr

## Heures d'ouverture :

Mardi, jeudi **8h – 12h et 13h30 – 17h30**  
Lundi, mercredi et vendredi **8h – 12h**

*En cas d'urgence ou d'incident grave sur le domaine public, merci de contacter le responsable des services techniques, monsieur Guillaume Pra au 06 33 98 82 64*

## Horaires de la Ressourcerie

- jeudi 9 h 30 – 11 h 30
- Vendredi 16 h – 18 h
- Dimanche 10 h 30 – 12 h 30

**Mairie** : mairiereillanne.com

<https://www.facebook.com/Mairie-de-Reillanne>

## Office de tourisme :

Cours Thierry d'Argenlieu 04 92 76 45 37

mail : [tourisme@reillanne-en-provence.com](mailto:tourisme@reillanne-en-provence.com) et/ou  
[oti@haute-provencepaysdebanon.com](mailto:oti@haute-provencepaysdebanon.com)

Site : <https://hauteprovencepaysdebanon-tourisme.fr/fr/>

**Marchés hebdomadaires** : tous les jeudis, vendredis et dimanches matin sur la place de la Libération

**Responsable marché pour les emplacements** : Yves Besnier (06.07.33.34.69) ou s'adresser en mairie

**Crèche** : 04 92 76 42 49 – directrice : Virginie Sossi

## Bibliothèque :

Jeudi et samedi 10h – 12h.

## Musée des Amis des Arts :

Ouvert pendant les expositions ou sur rendez-vous au 04 92 76 42 46 - Présidente Mme Angélique Pasternak

**Assistante sociale** : tous les mardis matin en mairie sur RDV au 04 92 30 39 70

**ADMR sur rendez-vous** avec Madame Brigitte Canzler 04 92 79 01 40

**Permanence Secours populaire** 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois de 14h à 16h salle à côté de la Poste

**Architecte du Parc du Luberon (conseil architectural et conseil pour la rénovation énergétique)**

sur rendez-vous auprès de la mairie

Novembre : lundis 2, 16 et 30 de 13h30 à 16h

Décembre : lundi 14 de 13h30 à 16h et jeudi 17 de 13h30 à 17h

**Déchetterie** : lundi, mercredi, vendredi après midi 13h30/17h  
samedi matin 8h30/12 h

## Etat civil

### Naissances

Sandro Leite	9 août 2020
Lukas Niquet Beaumel	13 août 2020
Adèle Bague	28 août 2020
Gaspard Fabre	19 septembre 2020
Hugo Vial	12 octobre 2020
Leïa Groot	14 octobre 2020

### Mariages

### Décès

Rainer Muller	22 juillet 2020
Patrick Loriou	15 août 2020
Marie Altare	1 <sup>er</sup> octobre 2020
Adrianus Driever	6 octobre 2020
Lucie Villardo	28 octobre 2020

### Inhumations

Yolande Benoît	1 <sup>er</sup> septembre 2020
----------------	--------------------------------

## NUMÉROS IMPORTANTS

### **Médecins :**

- . Joëlle Bellaïche 04 92 76 40 63
- . Alain Dufour 04 92 76 45 48 / 06 07 49 73 13
- . Jacques Sigaud 04 92 75 60 59 / 06 76 55 53 80

### **Infirmières :**

- . Lafon-Camus Isabelle 06 88 49 31 85
- . Massuco Audrey
- Maurice Isabelle 06 29 60 86 16
- . Rapuzzi Véronique 06 08 06 52 97

### **Kinésithérapeutes :**

- . Valérie Tordjman 06 74 28 71 40
- . Evelyne Drévilion 04 92 72 71 86
- . Fabienne Pruvost

### **Ostéopathes :**

- . Rapuzzi Véronique 06 08 06 52 97
- . Besson Moïra 06 99 19 31 83

### **Orthophoniste :**

- . Isabelle Béhar 06 82 09 87 92

**Taxis du Luberon** : 06 82 44 15 71 et 06 72 92 88 64

**La Poste** : 04 92 77 77 02

**Gendarmerie de Céreste** : 04 92 79 00 01

**Pompiers 18**

**Numéro d'urgence international : 112**

**Police 17**

Population à Reillanne 1 701 habitants